

5.2.6 Services de santé d'urgence

La Division des services de santé d'urgence, établie en 1959 au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, encourage, avec l'appui d'un comité consultatif, les provinces à établir leurs propres divisions de services de santé d'urgence. Celles-ci sont administrées par un directeur provincial généralement assisté d'un agent des fournitures sanitaires et d'une infirmière-conseil. Les Services fédéraux de santé d'urgence sont représentés dans les provinces par le directeur régional de la Direction des services médicaux.

Les services de santé d'urgence des provinces ont quatre fonctions principales: assurer le maintien des services sanitaires essentiels en cas d'urgence ou leur réorganisation après une catastrophe; encourager et aider la planification locale dans l'organisation des unités médicales d'urgence; former les professionnels de la santé et le public en général aux mesures de santé d'urgence; et enfin, disposer aux endroits stratégiques des unités médicales d'urgence constituées à partir des réserves nationales.

5.3 Médecins

5.3.1 Nombre de médecins

Au 31 décembre 1972, il y avait 34.508 médecins civils actifs au Canada, y compris les internes et les résidents (tableau 5.1). Plus du tiers, soit 13.364, pratiquaient en Ontario. C'est dans cette province et en Colombie-Britannique que le nombre de personnes par médecin était le moins élevé, soit 591 et 595 respectivement, contre une moyenne nationale de 637.

Les comparaisons entre provinces des ratios pour tous les médecins sont dans une certaine mesure biaisées en raison des différences dans la proportion d'internes et de résidents par rapport à l'ensemble des médecins dans chaque province. Si l'on fait abstraction des internes et des résidents, c'est en Colombie-Britannique que le ratio est le moins élevé soit 663, comparativement à une moyenne nationale de 768. L'Ontario, avec 714, est la seule autre province où le nombre de personnes par médecin est inférieur à la moyenne nationale.

Le tableau 5.1 indique également les tendances depuis 1962 pour ce qui est des effectifs et du nombre de personnes par médecin pour l'ensemble des médecins civils actifs et pour la catégorie des médecins sans les internes et les résidents. Dans chaque cas, les chiffres comprennent les médecins qui s'occupent d'administration, d'enseignement et de recherche à l'intérieur du domaine médical, de même que les praticiens.

5.3.2 Rémunérations

En 1971, la moyenne de la rémunération brute des médecins autonomes touchant des honoraires s'élevait à \$56.824, ce qui représente une hausse de 11.8% par rapport à 1970. La moyenne du taux annuel d'augmentation est de 8.2% pour la période de 1961 à 1971. L'Alberta a enregistré la moyenne de rémunération brute la plus élevée, soit \$62.188. L'Ontario suivait de près avec \$61.657. Le Manitoba se situait près de la moyenne nationale avec \$56.517. Dans les autres provinces, la moyenne s'échelonnait entre \$55.081 (Terre-Neuve) et \$48.865 (Nouvelle-Écosse). En général, au cours de la décennie 1961-71 la moyenne s'est maintenue à un niveau plus élevé à Terre-Neuve, en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'au Québec et dans les provinces Maritimes. Toutefois, en 1971, la rémunération a augmenté rapidement dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec et au Nouveau-Brunswick et s'est rapprochée de la moyenne nationale.

La rémunération nette des médecins, déduction faite des frais professionnels, a varié comparativement aux années précédentes du point de vue de la distribution géographique. La moyenne nette pour le Canada entier était de \$39.203 en 1971, ce qui représente une augmentation de 14.1% par rapport à 1970. L'Ontario et le Québec ont enregistré les moyennes provinciales les plus élevées, soit \$41.803 et \$41.131, suivies de l'Alberta avec \$40.357.

Cette hausse exceptionnelle et généralisée de la rémunération moyenne en 1971 par rapport à l'année précédente résulte surtout de l'établissement des régimes provinciaux d'assurance-maladie au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard à la fin de 1970 et au Nouveau-Brunswick en janvier 1971. Les effets ont été amplifiés du fait qu'auparavant cette forme d'assurance était relativement peu répandue dans ces provinces. Pour ces trois provinces réunies, les taux d'augmentation de la moyenne de la rémunération brute et nette en 1971 par rapport à l'année précédente ont été de 37.0% et 38.4% respectivement, tandis que les augmentations correspondantes pour le reste du pays durant la même période n'ont été que de 4.5% et 3.8%.